

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2025-2026

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2025-2026

Arrêté en date du 08/05/2026

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le samedi 30/05/2026 à partir de 10H00, dans la salle de la JS Stambruges, rue Hecquet 73 à 7973 Stambruges.

Les secrétaires des clubs recevront les informations nécessaires par mail pour désigner la personne qui représentera leur club durant cette assemblée.

Pour rappel : les membres du CDA, des CP, des Groupements Parlementaires, des Conseils Judiciaires ainsi que les candidats aux élections ne peuvent pas représenter leur club.

Ordre du Jour

- 1 **Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.**
Rappel : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée. La vérification sera faite.
- 2 **Introduction**
- 3 **Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs**
- 4 **Rapport du CP (composition, répartition des tâches, contrôle des feuilles, changements au calendriers seniors et jeunes, coupes du Hainaut seniors et jeunes)**
 - 4.1 **Rapport Commission calendriers seniors et jeunes**
 - 4.2 **Rapport Commission Technique et de Propagande (CTPH)**
 - 4.3 **Rapport Commission mini-basket**
 - 4.4 **Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)**
 - 4.5 **Rapport Commission 3X3**
 - 4.6 **Approbation des différents règlements (coupes du Hainaut seniors et jeunes, play-offs)**
- 5 **Rapport du Groupement des Parlementaires**
- 6 **Présentation du Bilan 2025**
- 7 **Approbation des comptes**
- 8 **Décharge au CP**
- 9 **Présentation du budget 2027**
 - 9.1 **Vote contribution des clubs saison 2026-2027**
- 10 **Interpellation(s)**
- 11 **Votes spéciaux : PC89, Play-offs**
- 12 **Ratification des cooptations / Election des nouveaux membres**
- 13 **Communication des représentants du Conseil d'Administration**
- 14 **Proclamation des résultats du championnat**
- 15 **Divers**
- 16 **Résultats des élections**
- 17 **Apéritif offert par l'AWBB à tous les participants à l'occasion de ses 25 ans**

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 23 mai 2026 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :
 Président : NOTELAERS Christophe
 Vice-Présidente : CAPRON Lucienne
 Secrétaire : BOLSENS Philippe
 Trésorier : VANDEMOER Aubin

Membres : CLAES Bjorn, GUILLIAUMS Michel, LEROY Frédéric, LOISEAU Florence, MOSCIATTI Renzo, VANKEERSBULCK Samuel

2-Répartition des tâches

Président : Mr Christophe Notelaers
 Vice-présidente : Mme Lucienne Capron
 Secrétaire : Mr Philippe Bolssens
 Trésorier : Mr Aubin Vandemoer
 Présidente de la CTPH : Mme Florence Loiseau
 Président de la CFA : Mr Aubin Vandemoer
 Président de la Commission Minibasket : Mr Samuel Vankeersbulck
 Composition du bureau : MM Christophe Notelaers, Philippe Bolssens, Aubin Vandemoer et Mme Lucienne Capron
 Encodage des amendes : Mr Philippe Bolssens
 Compensation seniors et jeunes : Mr Frédéric Leroy
 Gestion du site internet : Mr Christophe Notelaers
 Elaboration du calendrier : Mr Christophe Notelaers avec l'aide de Mr Pierre Thomas
 Calendrier administratif : MM Christophe Notelaers et Philippe Bolssens
 Relations avec la presse : MM Christophe Notelaers et Philippe Bolssens
 Homologation des terrains : MM Samuel Vankeersbulck (Mons/Tournai) et Michel Guillaums (Charleroi/Centre)
 Gestion modifications calendrier : Mr Bjorn Claes
 Convocations et déconvocations des arbitres :
 Seniors provinciaux : Mr Michel Guillaums
 Jeunes provinciaux : Le CP a délégué cette tâche à Mr Bastien Coppenolle, membre de la CFA sous la responsabilité du président de la CFA.
 Jeunes AWBB : Le CP a délégué cette tâche à Mr Bastien Coppenolle, membre de la CFA sous la responsabilité du président de la CFA.
 Coupe du Hainaut Seniors : MM Christophe Notelaers
 Coupe du Hainaut Jeunes : Mme Lucienne Capron

Lors de sa réunion du 20/06/2025, en plus de la CFA et de la CTPH, le CP a confirmé la création des commissions suivantes :

- Commission administrative de contrôle des feuilles : La commission agit sous le contrôle du bureau et a pour tâche exclusive le contrôle des feuilles. Elle est composée des membres suivants : MM Christophe Notelaers, Philippe Bolssens et Joseph Turrisi
- Commission Minibasket composée des membres suivants : Samuel Vankeersbulck (président), Lucienne Capron (secrétaire), Quentin Debruxelles, Alfonso Di Pasquale.
- Commission 3X3 : Elle est composée des membres suivants : MM Aubin Vandemoer (président), Vincent Debiève (secrétaire), Jason Dieu (responsable arbitrage), Vivian Javeline et Jérôme Detaille. Mr Pierre Thomas a également apporté son soutien à la commission.
- Commission Coupes du Hainaut : Elle est composée des membres suivants : Christophe Notelaers (responsable seniors), Lucienne Capron (responsable jeunes) et Pierre Thomas (support informatique).

3-Mandats CP

Mme Lucienne Capron et MM Christophe Notelaers et Philippe Bolssens sont sortants et rééligibles pour un nouveau mandat de 5 ans.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 04/05/2026. 1 réunion est encore programmée pour le comité provincial

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Bolssens P.	6	6	0
Capron L.	6	6	0
Claes B.	6	6	0
Guilliaums M.	6	6	0
Leroy F.	6	5	1
Loiseau F.	6	6	0
Mosciatti R.	6	0	6
Notelaers C.	6	6	0
Vandemoer A.	6	5	1
Vankeersbulck S.	6	6	0

b) Commission Administrative

Bolssens Ph.	40	40	0
Notelaers C.	40	40	0
Turrisi J.	40	33	7

Toutes les absences sont excusées.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la collaboration et le travail effectué pendant la saison 2025/2026.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
P. Bolssens

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Chaque semaine, la commission administrative de contrôle de feuilles se réunit chez le secrétaire et contrôle les feuilles du week-end précédent et établit un PV. A partir de ce document, j'encode les amendes fixées au TTA pour toutes les infractions dûment constatées :

Art. PC22 : absence d'un arbitre ;

Art. PC16 : pas de CM ou de licence ;

Art. PC28 : pas de délégué aux arbitres ou de club ; cela entraîne le forfait administratif (sauf en minibasket) ;

Art. PC33 : le coach et ou l'assistant coach n'a pas de licence technique ;

Art. PC48 : pour les feuilles envoyées tardivement et oubli sur la feuille de certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;

Art. PC73 : sanctionner les forfaits.

Philippe Bolssens
Le 4 mai 2026

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux :

La Commission Calendrier a assuré, tout au long de la saison, la gestion de l'ensemble des modifications provinciales. Nous remercions et félicitons les clubs qui, dans leur grande majorité, ont respecté et appliqué correctement la procédure en vigueur.

Depuis l'élaboration des séries et des calendriers jusqu'au dernier jour de la saison, les clubs nous ont particulièrement sollicités : pas moins de **1.038 actions** ont été traitées pour un montant total de **12.044,10 €**.

Nous avons **729 équipes**, toutes catégories confondues, qui ont mené la saison à son terme.

Ces 1.038 actions regroupent les **modifications (PC59)** et les **forfaits généraux (PC74)**. Concernant le PC59, nous avons dû rappeler à plusieurs reprises que **l'accord du club adverse est indispensable** pour valider une modification, à l'exception d'un simple changement de salle lorsque la date et l'heure restent inchangées.

Nous avons enregistré **16 forfaits généraux (PC74)** :

- *1 en seniors*
- *8 en maxi-basket*
- *7 en mini-basket*

Ce qui représente un montant total de **1.250,10 €**.

Pour les **modifications de calendrier (PC59)** - jour, heure et/ou salle), **1.022 demandes** ont été actées, pour un montant global de **10.794 €**.

La Commission Calendrier a maintenu la **gratuité** des modifications liées à des conflits de programmation résultant de l'évolution d'autres compétitions (Coupes Provinciales, second tour AWBB, Coupes AWBB, etc.).

Nous avons également dû gérer **29 remises de rencontres**, causées notamment par :

- *un week-end enneigé en janvier,*
- *des installations occupées par d'autres activités,*
- *du matériel défectueux.*

Dans la grande majorité des cas, une solution a pu être trouvée grâce à la **bonne volonté et la collaboration des clubs**, permettant une reprogrammation efficace des rencontres.

Cette première saison dans la province du Hainaut touche à sa fin pour moi. Je souhaite remercier sincèrement chaque acteur : les membres du CP, les clubs, ainsi que la CFA qui, via le travail des convocateurs, a assuré les désignations d'arbitres malgré le volume important de modifications. Merci pour votre collaboration et votre disponibilité. On se retrouve très vite pour la suite.

Obaix, le 29 avril 2026

Bjorn **CLAES**

Rapport d'activités de la Commission Calendrier

Calendrier : Saison 2025-2026

Les calendriers des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition ont été élaborés par Christophe Notelaers assisté de Pierre Thomas.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

La version électronique du calendrier administratif est disponible sur le site provincial.

663 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

1 équipe a déclaré forfait général en seniors et **16** équipes ont déclaré forfait général en jeunes en cours de saison. **4** nouvelles équipes jeunes se sont inscrites en début de championnat.

Ceci nous permet d'avoir les chiffres suivants au moment de l'arrêt des championnats :

Dames	Seniors	42	U14	22
	U19	15	U12	20
	U16	22	U10	06
Messieurs	Seniors	112	U12	80
	U21	22	U10	89
	U18	39	U6/8	94
	U16	46		
	U14	41		

D'où un nombre total de **650** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en BNXT League League, Basket Belgium et AWBB (**79**), nous comptabilisons un total de **729 équipes**.

Chaque club a pu consulter son calendrier sur le site provincial.

La période de pré-calendrier s'est déroulée par échange de mails.

Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.

Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée normalement.

Merci aux clubs pour l'introduction des résultats dans BigCaptain.

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (1022 entre début août et fin avril 2026).

Un peu d'attention lors de la période de pré-calendrier peut éviter beaucoup de frais inutiles.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

Le 04/05/2026

Le Président
Notelaers Christophe

Le Secrétaire
Bolssens Philippe

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2025-2026

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mme Lucienne Capron pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 24

Messieurs : 42

Jeunes filles : 67 dont U19F : 13 U16F : 19 U14F : 18 U12F : 17

Jeunes garçons : 156 dont U21 : 18 U18 : 31 U16 : 35 U14 : 33 U12 : 39

41 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».

59 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».

231 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

4 forfaits ont été enregistrés en catégorie « Dames ».

Aucun forfait n'a été enregistré en catégorie « Messieurs ».

13 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été vérifiés et mis à jour sur le site provincial par Christophe Notelaers et Lucienne Capron.

L'organisation des finales a été attribuée à la JS Dottignies (2678) que nous tenons encore une fois à remercier et à féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 14 et 15 mars 2026.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au BC Féminin Quaregnon A (Dames) et au GGBC Colfontaine A (Messieurs).

La coupe André Lecomte (vainqueur Messieurs) a été remise au GGBC Colfontaine A.

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Guillaums et Coppenolle, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette saison ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Lucienne Capron et Christophe Notelaers
04/05/2026

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

PRESIDENTE :

LOISEAU Florence, membre du CP Hainaut – JS Soignies - 0939

VICE-PRESIDENTE :

CAPRON Lucienne, membre du CP Hainaut – BCF Quaregnon - 2360

SECRETARIAT :

LOISEAU Florence et CAPRON Lucienne

ACCOMPAGNATEURS FILLES ET GARCONS :

DUBRAIS Marie-Christine – BC L'9 Flénu – 2500

LOISEAU Florence – JS Soignies - 0939

CAPRON Lucienne – BCF Quaregnon - 2360

STAFF SPORTIF :

FILLES :

Head-coach : BORREMANS Michel – BCF Quaregnon - 2360

GARCONS :

Head-coach : VERDUN Patrick – Union Mons-Hainaut – 1036

Assistants :

PIETKA Aurélie – BCF Quaregnon - 2360

VANKEERSBULCK Samuel – Tremplin Mouscron – 1846

KARBOWIAK Philippe – DPK Carnières Morlanwelz – 1408

Réunions de la Commission:

Une réunion a eu lieu le 12 juillet 2025 pour élaborer les différents plannings et assigner les tâches de chacun.

Il a été décidé de faire des réunions informatives lors des entraînements.

Les entraînements auront lieu deux fois par mois en moyenne avec l'organisation de 2 stages.

Bilan de la saison 2025-2026

CTPH « Garçons » – saison 2025-2026

Sélection 2012

3 dépistages en avril (2) et mai (1) 2025 et 11 entraînements ont été donnés au total.

Un stage de 2 jours durant les vacances d'automne.

Un stage de 2 jours durant les vacances d'hiver.

24 joueurs ont été présentés pour la 1ère JRJ de janvier (Waremmes – 3x3) et 20 joueurs pour la 2^{ème} JRJ de mars (Jumet – 5c5).

30 dossiers de joueurs ont été remis au staff régional.

A l'issue de la seconde JRJ, 10 garçons ont été retenus pour les premiers entraînements régionaux.

CTPH « Filles » – saison 2025-2026

Sélection 2012

3 dépistages en avril (2) et mai (1) 2025 et 11 entraînements ont été donnés au total.

Un stage de 2 jours durant les vacances d'automne.

Un stage de 2 jours durant les vacances d'hiver.

19 joueuses ont été présentés pour la 1ère JRJ de janvier (Waremmes – 3x3) et 18 joueuses pour la 2^{ème} JRJ de mars (Jumet – 5c5).

A l'issue de la seconde JRJ, 8 filles ont été retenues pour les premiers entraînements régionaux.

Bilan général

Résultat final : la Province termine 1ère du classement final et remporte le challenge Jacques Ringlet.

Les premiers dépistages pour les jeunes 2013 se sont déroulés en mars (2 séances) et avril (2 séances) 2026.

2 séances sont prévues à la reprise le 30 août et le 20 septembre 2026.

Tous les clubs ont été contactés en vue d'obtenir les coordonnées des jeunes 2013.

206 garçons et 105 filles ont été invités aux premières séances.

106 garçons et 53 filles ont actuellement répondu positivement à cette invitation.

La Présidente
Florence LOISEAU
26/04/2026

Rapport d'activités de la Commission Mini-Basket

Saison 2025-2026

COMPOSITION ET RÉPARTITIONS DES TÂCHES

Président : Mr Samuel Vankeersbulck

Secrétaire : Mme Lucienne Capron

Responsable du calendrier U6 & U8 : Mr Quentin De Bruxelles

Responsable de la vérification des feuilles U6 & U8 : Mme Lucienne Capron et Mr Samuel Vankeersbulck

Gestion du challenge U12 : MM Samuel Vankeersbulck et Alfonso Di Pasquale (avec l'aide de Pierre Thomas)

Intervisions : Mr Samuel Vankeersbulck, Mr Quentin De Bruxelles et Mr Alfonso Di Pasquale

Communication et projets spécifiques : Mr Samuel Vankeersbulck, Mr Quentin De Bruxelles et Mme Lucienne Capron.

TABLEAUX DES PRÉSENCES AUX RÉUNIONS

	24/06/2025	TOTAL
VANKEERSBULCK SAMUEL	P	1/1
CAPRON LUCIENNE	P	1/1
DE BRUXELLES QUENTIN	P	1/1
DI PASQUALE ALFONSO	E	0/1

Christophe Notelaers (Président CP) était également présent à cette réunion.

LES ACTIVITES DE LA COMMISSION

Cette saison, nous avons poursuivi les travaux de la commission « Minibasket » qui a pour but de :

- Organiser les tournois en U6 & U8 (3&3) & contrôler la régularité de ceux-ci ;
- Aider au développement & à la promotion du minibasket au sein des clubs ;
- Coordonner les activités organisées pour le minibasket (challenge U12 AWBB, etc.).

Au cours de la saison, la commission a organisé les activités suivantes :

1. Organisation du calendrier 3&3

Ce fut la douzième saison pour la formule 3&3 sous forme de mini-tournois. Au moment d'établir les calendriers initiaux, 77 équipes étaient inscrites en U8 et 16 en U6 pour terminer avec 76 équipes en U8 et 16 en U6 à la fin de la saison. Afin de réduire au maximum les déplacements, les poules ont été formées selon une logique géographique.

Chaque poule comprenait 6 ou 7 équipes pour les U8. Trois poules ont été créées spécifiquement pour les U6 (joueurs nés en 2020). Lors d'une journée, chaque équipe avait 2 rencontres. Au deuxième tour, les poules ont été changées afin de permettre de rencontrer d'autres équipes, tout en respectant la contrainte géographique.

Enfin, cette année, la commission minibasket a consulté l'ensemble des clubs inscrits en 3&3 afin de connaître leur avis quant à la poursuite du 3&3 en mini-tournois ou l'adaptation de la formule en aller-retour. Sur 34 clubs qui ont répondu, 30 se sont tous exprimés en faveur de la formule mini-tournois. La commission préconise donc naturellement au CP la poursuite du 3&3 tel qu'il est actuellement organisé. Pour information, le département minibasket AWBB préconise également l'organisation de la compétition sous forme de mini-tournois.

2. Challenge U12

Cette année, l'étape provinciale a eu lieu le week-end des 3-4 janvier 2026 dans la salle du BC L'9 Flénu-Frameries. 76 garçons et 50 filles ont pu s'amuser et se rencontrer lors de cet événement. 19 garçons et 13 filles se sont qualifiés pour la finale qui a eu lieu le 15/02 à Spa. La commission les félicite pour leur résultat et en particulier Laly Delavallée (BC Mons Capitale) qui termine à la 2ème place en filles.

Le Challenge U12 était basé sur 4 épreuves individuelles où chaque jeune étant né en 2014 ou 2015 pouvait participer. Les épreuves étaient les mêmes que l'année passée. Cette édition a été l'occasion d'organiser pour la 4ème fois cet événement dans la Province du Hainaut.

3. Intervision mini-basket

La commission minibasket a continué les interventions auprès des clubs. Les objectifs des interventions sont multiples :

- échanger avec les formateurs sur la philosophie mini-basket
- soutenir les formateurs dans la gestion des rencontres et la formation des jeunes
- la supervision des rencontres et l'adaptation pédagogique

La commission souhaite continuer à développer ce projet pour la saison 2026-2027. Nous aurons besoin d'élargir le staff pour développer ce projet.

Pour la Commission Minibasket,

Fait le 21/04/2026.

Le Président, Samuel VANKEERSBULCK

La Secrétaire, Lucienne CAPRON

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

Saison 2025-2026

COMPOSITION ET RÉPARTITIONS DES TÂCHES

VANDEMOER Aubin : Président, Trésorier, Convocation des formateurs, Responsable des convocateurs Jeunes et Jeunes AWBB, Relations avec la presse, Membre suppléant de la Cellule déontologie.

GUILLIAUMS Michel : Vice-Président, Représentant de la CFA au Département Arbitrage, Convocateur seniors, Responsable Cours d'arbitrage, Capitaine du Pôle Élites.

VARISANO Giancarlo : Vice-Président, Coordinateur P1, Membre de la Cellule déontologie.

WILLEMS Grégoire : Secrétaire, Coordinateur P2.

BREDAT Jean-Michel : Coordinateur des arbitres jeunes (Charleroi/Centre), Membre de la Cellule déontologie.

COPPENOLLE Bastien : Convocateur Jeunes provinciaux et régionaux, Responsable de formation OTM.

DELTENRE Quentin : Capitaine du Pôle débutants, Contrôle PC1, Responsable Cours d'arbitrage, Secrétaire de la Cellule déontologie.

MOSCIATTI Renzo : Membre.

THOMAS Olivier : Capitaine du Pôle performance (vérification des rapports, gestion des classements), Membre du Pôle Elites, Chargé des cours pour le DA.

VAN BELLE Damien : Coordinateur P3-P4, Membre du Pôle débutants.

WALNIER André : Coordinateur des arbitres jeunes (Mons/Wapi) et Membre de la cellule déontologie.

TABLEAU DES PRÉSENCES AUX RÉUNIONS

	25/06	20/08	29/08	19/09	06/10	08/12	16/02	23/02	26/03	Total
BREDAT Jean-Michel	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9/9
COPPENOLLE Bastien	P	P	E	P	P	P	E	P	P	7/9
DELTENRE Quentin	P	E	E	P	P	P	P	P	P	7/9
GUILLIAUMS Michel	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9/9
MOSCIATTI Renzo	E	E	P	E	E	E	E	P	E	2/9

THOMAS Olivier	P	P	P	E	E	P	P	P	P	7/9
VANDEMOER Aubin	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9/9
VARISANO Giancarlo	P	E	P	E	P	P	P	P	P	7/9
VAN BELLE Damien	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9/9
WALNIER André	P	P	E	P	P	P	P	P	P	8/9
WILLEMS Grégoire	P	P	P	P	E	P	P	P	P	8/9
Total par réunion	10	8	9	8	8	10	9	11	10	

Plusieurs membres de notre fédération nous ont fait l'honneur d'assister à différentes réunions : Christophe Notelaers (Président du CP), Philippe Bolssens (Secrétaire du CP), Albert De Smet (Président du CJP), Pascal Lecomte (Président du Groupement des Parlementaires) et Pierre Thomas (directeur général de l'AWBB).

LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

En début de saison, la province du Hainaut comptabilisait 166 arbitres actifs (soit une augmentation de 2% par rapport à la saison dernière).

1. Assemblée statutaire

La CFA a organisé l'assemblée de début de saison le 29 août 2025, dans la salle du BC Féminin Quaregnon. 125 arbitres étaient présents lors de l'assemblée.

Au total, 75 arbitres ont présenté le test physique. Les arbitres P1 et P2 sont tenus de réussir un test physique avant de pouvoir officier dans leur catégorie.

L'assemblée statutaire bis a eu lieu le 27 septembre 2025 dans la salle du BC Féminin Quaregnon. Au total, 21 arbitres étaient présents pour le colloque et 15 arbitres ont présenté ou représenté leur test physique.

20 arbitres ne se sont jamais présentés à une assemblée statutaire.

2. Cours d'arbitrage

La partie théorique des cours d'arbitrage a été totalement repensée par le Département Arbitrage de l'AWBB. Elle se déroule uniquement en ligne. Les participants peuvent donc suivre les cours au moment où ils le souhaitent.

La partie pratique des cours a également été revue. Le Département Arbitrage de l'AWBB travaille en collaboration avec la CFA.

Une formation pratique a été donnée le 27 septembre 2025 dans les installations de l'UBC Quaregnon. Une autre a été dispensée le 6 décembre 2025 dans les installations du CEP Ladies. Enfin, une dernière a été organisée à la JSB Maffle.

Au total, ce sont 26 arbitres qui ont passé les cours d'arbitrage.

Il s'agit de : Antoine ANDRIES, Olivia BASTEELS, Lisa BOIGELOT, Pierre BYLOO, Erol CHARLIER, Noah CODDEN, Louis CRELOT, Rudi DELPLANCQUE, Kevin DIEU, Trysthan DUDING, Steve ESTIEVENART, Ghislain HEUGHEBAERT, Téo LERMUSIAUX, Alexandre LEURQUIN, Christophe MAERTENS, Kalala MUBEDI KALALA, Jules MUBEDI MUAMBA, Adeline NTAWUGURANIMANA,

Audrey NTAWUGURANIMANA, Hugo PAIRON, Sasha POUILLARD, Luca ROULET, Michael SIMON, Alana SPORCQ, Nathan STIEN et Mahé VION DUBOIS.

5 sessions de formation d'arbitres de clubs ont été données dans les différentes régions de la province (Tournai, Mons et Charleroi). Au total, une cinquantaine de personnes ont suivi une des formations.

3. Pôle performance

Le pôle performance a pour but d'accompagner les arbitres tout le long de la saison, de pouvoir évaluer les compétences de chacun et de les faire évoluer. Les tâches sont diverses : vérifications des rapports de formation, coaching, classification, tutorat ; formation des formateurs et des tuteurs ; réalisations de colloques ; accompagnement des arbitres ; réalisation des classements de fin de saison ; tester les arbitres dans les divisions supérieures ; ...

Il se compose d'Olivier THOMAS (Capitaine), Aubin VANDEMOER (Convocateur des formateurs), Giancarlo VARISANO (Coordinateur P1), Grégoire WILLEMS (Coordinateur P2), Damien VAN BELLE (Coordinateur P3-P4), André WALNIER (Coordinateur jeunes Mons-Wapi), Jean-Michel BREDAT (Coordinateur jeunes Centre-Charleroi), Michel GUILLIAUMS (Désignateur séniors) et Bastien COPPENOLLE (Désignateur jeunes provinciaux).

Différents formateurs ont été mobilisés afin de coacher et visionner les arbitres lors des matchs de coupe et de championnat.

Au total, **361 rapports de visionnement** ont été réalisés (soit une augmentation du 10% par rapport à la saison dernière) :

- 94 classifications en P1 ;
- 70 classifications et formations en P2 ;
- 120 formations en P3-P4 ;
- 69 coachings en Jeunes.

De plus, le pôle a organisé des tutorats. Des arbitres chevronnés aident des arbitres débutants pendant leur match de jeunes et écrivent un rapport de tutorat.

Le Pôle s'est réuni à plusieurs reprises :

- 11 et 15/09/2025 : Formation des formateurs données par le Département Arbitrage à Jambes ;
- 03/11/2025 : Colloque P2-P3-P4 au DPK Carnières-Morlanwelz ;
- 23/02/2026 : Colloque P2-P3-P4 en ligne au BBC Tournai.

Des tests écrits ont été réalisés durant tous les colloques.

Les arbitres P1 étaient invités aux colloques du Pôle Elites.

Le pôle se réunira encore fin mai/début juin pour définir les montées et les descentes des arbitres.

4. Pôle débutants

Une session de perfectionnement a été organisée le lundi 02 février 2026 dans les installations de l'Union Mons Hainaut. 12 arbitres étaient présents.

5. Pôle Élites

Le Pôle Élites a pour but d'accompagner les arbitres provinciaux et régionaux qui ont suffisamment de potentiel et de motivation pour accéder aux plus hauts échelons de l'arbitrage en Belgique.

Il est composé de Michel GUILLIAUMS, Olivier THOMAS et Frank DI PAOLO (externe).

Avant le début de saison, un groupe Facebook a été créé. Il est destiné à communiquer avec les arbitres afin de planifier des colloques, d'organiser des matchs amicaux pour améliorer la mécanique d'arbitrage, de commenter des vidéos de différents matches.

Durant la saison, et de manière hebdomadaire, les administrateurs postent une ou plusieurs vidéos intéressantes sur le groupe Facebook. Chaque arbitre devait indiquer ce qu'il aurait sifflé dans la situation montrée. Ensuite, un des administrateurs indique la bonne façon d'agir.

D'autres activités ont également eu lieu :

- 08/10/2025 : Colloque à Quaregnon;
- 17/12/2025 : Colloque à Charleroi;
- 02/03/2026 : Colloque à Charleroi;
- 26/03/2026 : Colloque à Mons.

6. Participation aux tournois

La Commission de Formation des Arbitres a été invitée à plusieurs tournois supplémentaires cette saison. Ces tournois permettent une formation suivie en appliquant directement les conseils donnés lors des matchs précédents.

Tournoi X-MAS de Courtrai

Le Département Arbitrage a demandé à la CFA Hainaut de fournir quelques arbitres pour le tournoi entre Noël et Nouvel an.

Tournoi U12 de Noël

L'AWBB organise chaque année un tournoi U12. La CFA propose des arbitres qui sont formés par certains formateurs du Hainaut.

Tournoi International du DPK Carnières-Morlanwelz

La CFA a été contactée par le club du DPK Carnières-Morlanwelz pour encadrer le Tournoi du club qui se déroulera le 9 mai 2026.

Tournoi International de Wanze

Le Département Arbitrage de l'AWBB et la CFA Liège a souhaité inviter des arbitres hainuyers au Tournoi International de Wanze qui aura lieu du 14 au 17 mai 2026. Six arbitres et un formateur provenant du Hainaut sont invités.

7. Désignation et stage des candidats arbitres régionaux

Sur base des classifications, du statut de l' arbitre, de la réussite du test physique, des disponibilités, des exigences du Comité Provincial et du Département Arbitrage de l' AWBB, la CFA a proposé au Comité Provincial, la désignation comme candidats-arbitres régionaux de **DE MAN Cédric**, et **MARY Antoine**.

FARSANE Sarah et **ROMAIN Loïck** ont été désignés comme élèves libres.

Les candidats-arbitres régionaux et l' élève libre ont participé au stage régional organisé par le Département Arbitrage de l' AWBB. Ce stage a eu lieu les 25 et 26 avril 2026, au centre ADEPS de Spa.

8. Finales de coupe du Hainaut

Outre l'aspect des convocations, la CFA a mis en place un dispositif particulier afin d'assurer un encadrement de qualité durant les finales de coupe du Hainaut.

Pour ce faire, deux membres de la CFA étaient désignés pour chacun des matches afin d'assurer l'une des deux fonctions suivantes :

- Un coach qui avait pour but d'apaiser le stress et de préparer les arbitres à leur rencontre ;
- Un commissaire qui avait pour but d'encadrer les bénévoles qui officiaient à la table de marque.

9. Participation aux J.R.J.

Comme les saisons précédentes, le Département Arbitrage AWBB a sollicité la CFA Hainaut pour encadrer les arbitres participants aux deux Journées Régionales des Jeunes (Sélections provinciales) organisées à Waremme et à Jumet. Un formateur a été mis à contribution pour donner des conseils aux arbitres provenant des 5 provinces de l' AWBB.

10. Accompagnement pour les Play-offs

Durant les play-offs de fin de saison, la Commission de Formation des Arbitres accompagnera les arbitres. De plus, deux membres de la CFA seront désignés pour chacun des matches afin d'assurer l'une des deux fonctions suivantes :

- Un coach qui a pour but d'apaiser le stress et de préparer les arbitres aux rencontres ;
- Un commissaire qui a pour but d'encadrer les bénévoles qui officiaient à la table de marque.

11. Formation pour officiels de table

Comme la saison précédente, plusieurs membres de la commission ont sillonné la province afin de donner des formations pour les officiels de table. Ces formations ont été organisées en partenariat avec le Comité Provincial et la Commission informatique de l'AWBB. Des séances de 2h ont permis de prodiguer les bases des 3 fonctions à savoir : chronométreur de jeu, marqueur et chronométreur de tir (24"). Une attention particulière a été donnée à la feuille électronique.

Les cours ont été dispensés à Quaregnon, Tournai et Charleroi. Au total, entre 60 et 80 personnes ont participé.

La CFA remercie les clubs pour la mise à disposition de leurs infrastructures et recommande vivement aux membres des différents clubs de suivre cette formation afin de faciliter leurs tâches de bénévoles.

12. Cellule Déontologie

Durant la saison 2025-2026, la cellule déontologie est coordonnée par Quentin DELTENRE (Secrétaire). Jean-Michel BREDAT, Giancarlo VARISANO et André WALNIER font également partie de la Cellule déontologie. Aubin VANDEMOER est membre suppléant.

Lors de cette saison, elle s'est réunie une seule fois. 4 dossiers ont été traités pour rappeler les devoirs des arbitres. Toutes les remarques ont été acceptées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

La Commission de Formation des Arbitres souhaite remercier tous les clubs qui ont mis leurs infrastructures à disposition de la CFA. Elle remercie également les équipes qui ont permis une formation sur le terrain lors des cours d'arbitrage.

La CFA a constamment besoin de l'aide des clubs pour le bon fonctionnement de ses activités, comme par exemple :

- La mise à disposition de salles pour ses nombreux colloques/écoles/assemblées ;
- L'accueil lors d'un tournoi de début ou de fin de saison ;
- ...

Les clubs peuvent faire part de leur intérêt auprès du secrétaire de la CFA Hainaut, Grégoire WILLEMS, à l'adresse : secretariat@cfahainaut.be.

Pour la Commission de Formation des Arbitres du Hainaut,
Fait le 8 mai 2026,

Le Président, Aubin VANDEMOER

Le Secrétaire, Grégoire WILLEMS

Rapport d'activités de la Commission 3x3

Saison 2025-2026

➤ Composition de la Commission 3X3

Nom	Prénom	Fonction	Club + matricule
Vandemoer	Aubin	Président	JSB MAFFLE 69
Debiève	Vincent	Secrétaire	BC Mons Capitale 1845
Dieu	Jason	Responsable Arbitrage	ASTE KAIN 1759
Detaille	Jérôme	Membre (au 10/03/2025)	BC Mons Capitale 1845
Javeline	Vivian	Membre	GGBC Colfontaine 2653

➤ Tableau des présences aux réunions

	VANDEMOER A.	DEBIEVE V.	DIEU J.	JAVELINE V.	DETAILLE J.	Total de présences
30/06/2025	P	P	P	P	P	5
30/10/2025	P	P	P	P	P	5
22/01/2026	P	P	N E	E	P	3
25/03/2026	P	P	P	P	P	5
22/04/2026	E	P	P	P	P	4
Total	4/5	5/5	4/5	4/5	5/5	

M. NOTELAERS Christophe (Président CP) a participé aux réunions.

L'ensemble des réunions se déroulent via ZOOM.

➤ La Commission 3X3 Hainaut

La Commission a pour rôle de :

- Promouvoir et développer le 3X3.

- Créer des événements dans notre Province.
- Organiser la Coupe du Hainaut de 3X3.
- Faire découvrir la discipline et attirer d'autres profils de joueurs pour augmenter le nombre d'affiliés dans les clubs hennuyers.
- Sensibiliser les clubs à cette discipline qui est complémentaire au 5X5.

➤ Les activités de la Commission 3X3 Hainaut

La commission a organisé 2 événements au cours de cette saison :

1 Promotion du 3x3 :

Une matinée de promotion du basketball 3x3 a été organisée le 1er avril 2026, avec le soutien actif de Monsieur Vivian Javeline, membre de la commission.

Cette initiative s'adressait aux élèves de 5e et 6e secondaire et s'est déroulée dans les installations de l'Union Mons Hainaut. Elle avait pour objectif de faire découvrir la discipline du 3x3 à un public scolaire, dans un cadre structuré et encadré.

Bilan de l'activité :

- 3 établissements scolaires participants
- 99 élèves présents
- Encadrement assuré par les membres de la commission

Les retours recueillis auprès des enseignants et des élèves sont très positifs. L'ensemble des participants a exprimé un réel intérêt pour la discipline, confirmant la pertinence de ce type d'action dans une logique de développement du 3x3.

2 Coupe du Hainaut de 3X3 :

Depuis sa création, la Commission 3x3 Hainaut s'est fixé comme objectif prioritaire l'organisation annuelle de la Coupe du Hainaut de 3x3. Cette compétition est désormais solidement installée dans le calendrier, avec une quatrième édition organisée en 2026.

Dans une volonté d'amélioration continue, un cahier des charges a été élaboré afin de professionnaliser davantage l'organisation. À l'issue de ce processus, le club du BC Mons Capitale (1845) a été retenu comme club organisateur en collaboration avec la commission 3x3 du Hainaut.

La compétition s'est déroulée le 1er mai 2026, à une date choisie malgré un calendrier particulièrement dense (playoffs, Girls Got Game, Boys Can Play, Final 4, etc.).

Données organisationnelles :

- 6 demi-terrains mobilisés pour la compétition
- Inscription obligatoire via la plateforme officielle FIBA 3x3
- Participation conditionnée à une affiliation dans un club hennuyer

Participation :

- 10 catégories représentées (de U12 à Seniors, hommes et dames)
- **86 équipes** inscrites (capacité maximale atteinte)
- Environ 10 équipes supplémentaires refusées faute de place
- Près de 340 joueurs engagés
- 30 clubs représentés
- Matches de 9h00 à 21h00.

Déroulement sportif :

- Plus de 170 matchs disputés sur la journée

À noter que, pour cette édition, l'inscription des équipes a été entièrement digitalisée via la plateforme play.fiba.3x3, ce qui a permis une gestion plus efficace et centralisée des effectifs.



Lien vers le site Fiba 3x3 :

Résultats, équipes,...

<https://play.fiba3x3.com/events/f87e7b89-d5c2-443c-ba52-fbd7aa2b7ad0/schedule>

➤ **Notes diverses :**

- La commission remercie les différents intervenants lors de la mise en place de cet évènement, à savoir : Marie-Laure pour la réalisation des affiches, le club du BC Mons Capitale, l'AWBB et le CP Hainaut pour leurs précieux conseils.
- Le compte Instagram au nom de 3X3_Hainaut compte à ce jour plus de 1200 abonnés.
- La commission a la volonté d'organiser la coupe du Hainaut 3x3 pour la saison 2026-2027 soit en 1 journée ou en 2 journées selon les inscriptions et les dates disponibles au calendrier déjà bien complet.

Pour la Commission 3X3 Hainaut.

Le 04/05/2026

Aubin VANDEMOER
Président de la Commission 3x3 Hainaut
CP Hainaut

Vincent DEBIEVE
Secrétaire de la Commission 3x3 Hainaut

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors"2026-2027

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut séniors sont introduites via le module d'inscription sur BigCaptain.
Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial.
Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.
- 3) Toutes les joueuses et joueurs considérés comme seniors (au sens du PC90, B. Dérogations 1. 2. et 3.) affilié.e.s au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Séniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou BNXT League en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium ou BNXT League doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
Exception :
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.

- 5) Les Coupes du Hainaut séniors se dérouleront suivant les règlements de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
- 6) Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 ou 2 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers ou diffusé sur le Facebook du Comité Provincial). Dans le cas d'une poule de 2 équipes, cela se jouera en aller-retour.
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 7) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour les poules, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.
- 8) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 9) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 10) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 11) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).
- 12) Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe).
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.

Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.

Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera envoyé par le CP.

Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.

- 13) Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée en accord avec son adversaire.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 14) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 15) Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.
Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre le challenge au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 16) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).
Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 17) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.
- 18) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 19) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 30/05/2026.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2026-2027

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites via le module d'inscription sur BigCaptain.

Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.

La coupe reprend toutes les catégories de jeunes des U21/U19 jusqu'aux U12 inclus en garçons et filles (équipes U14 mixtes exclues). Si le nombre d'inscriptions est trop faible dans une catégorie, le CP peut ne pas organiser de coupe dans cette catégorie.

- 3) Dès qu'un(e) joueur (se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national Basket Belgium ou BNXT League (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale. La compétition U12 inter-provinciale n'est pas considérée comme une compétition régionale AWBB. Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/Basket Belgium doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs (ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week-end de championnat. Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général". En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non-respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'AWBB à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement. Pour les catégories U12, le règlement en vigueur pour la saison 2026-2027 sera d'application (à l'exception des points repris dans le tableau récapitulatif spécifique à la coupe U12 en annexe) et en particulier les règles spécifiques des catégories d'âge.
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP. Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée. Jusqu'en 1/4 de finale inclus, une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre. Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en 1/4 de finale inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour U12) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes. Les demi-finales se jouent par aller-retour. En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour U12).
- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison. Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales. Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle seront transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires dans les délais prévus. Si ce n'est pas fait, le CP imposera la date et l'heure. Si, passé le délai, la date ou l'heure imposée est modifiée, le PC59 sera d'application (accord de l'adversaire et taxe). Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail. En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.

- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province. Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera envoyé par le CP. Par dérogation au PC60 du R.O.I., l'horaire des finales sera établi par le CP et pourra sortir des plages-horaire statutaires sans l'accord des clubs concernés.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I. En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit. Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match aller, le match retour n'aura pas lieu, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale. Lors des demi-finales, si une équipe déclare forfait lors du match retour, peu importe le résultat du match aller, cette équipe sera éliminée et son adversaire sera qualifié pour la finale.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale : Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre. Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil Judiciaire, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte dès que possible en son local habituel.
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 30/05/2026.

Annexe au Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2026-2027

RÈGLES DE JEU SPÉCIFIQUES À LA COUPE DU HAINAUT POUR U12 : **Saison 2026-2027**

Le tableau doit encore être défini en fonction des règles de jeu U12 qui seront en vigueur pour la saison 2026-2027.

Catégories d'âges :

U10	2017
U12	2016-2015

C'est l'année de naissance qui détermine la participation des joueurs aux différentes catégories d'âges pour toute la saison sportive.

Un joueur ne peut évoluer que dans sa catégorie et celle immédiatement supérieure.

Un U10 né en 2017 peut jouer en U12 MAIS pas un U9 né en 2018.

A approuver par l'Assemblée Provinciale du 30/05/2026.

Règlement Play-offs saison 2026-2027

Le champion provincial (dames et messieurs) est le club vainqueur des play-offs. En l'absence d'organisation de play-offs, le champion provincial est le club ayant terminé la phase classique du championnat de P1 à la première place.

Des play-offs seront organisés afin de désigner le ou les montants en Régionale II Dames et Régionale II Messieurs.

1. Modalités

Les play-offs sont organisés en première provinciale.

Les play-offs opposeront les équipes classées de la première à la quatrième place (voire au-delà si des équipes classées à ces places renoncent à leur participation).

Le premier montant demandé à la province du Hainaut est le vainqueur des play-offs et est qualifié pour la montée en régionale.

Si un deuxième montant est demandé à la province du Hainaut, le vaincu des play-offs est qualifié pour la montée en régionale.

Si d'autres montants sont demandés à la province, le classement à l'issue de la phase classique du championnat sera pris en considération en tenant compte d'abord des clubs inscrits pour participer aux play-offs (les clubs qui se sont inscrits ont donc priorité sur ceux qui ne se sont pas inscrits) mais sans obligation de montée.

2. Participation

Les clubs qui s'inscrivent pour participer aux play-offs prennent l'engagement de ne pas refuser la montée s'ils sont qualifiés pour monter sous peine d'être rétrogradés dans la division la plus basse.

En pratique, et quel que soit son classement, chaque équipe doit confirmer au plus tard 2 semaines avant le début de la dernière journée son intention de participer aux play-offs. Pour ce faire, le correspondant officiel du club doit en informer par mail le secrétariat provincial. Si une équipe terminant de la 1^{ère} à la 4^{ème} place ne s'inscrit pas, la place libérée pourra être prise par une autre équipe inscrite et moins bien classée. L'ordre étant déterminé en fonction du classement final.

Toutefois, l'inscription d'une équipe descendante ne sera pas prise en considération.

L'organisation de play-offs est subordonnée à la participation de 4 équipes. Si 4 équipes ne marquent pas leur accord de participation, les play-offs ne seront pas organisés.

Le refus de participation d'un club ayant confirmé son intention de participer aux play-offs est passible d'une amende de 1.000 €. La déclaration d'un forfait pendant les play-offs est passible d'une amende de 500 € en plus de l'application du PC73.

En l'absence d'organisation des play-offs, par dérogation au PC62, le champion provincial de la phase classique du championnat ne peut refuser la montée en régionale, sous peine d'être rétrogradé dans la division la plus basse. Si plus d'un montant est demandé à la province du Hainaut, il sera tenu compte du classement de la phase classique du championnat mais en tenant compte d'abord des clubs inscrits pour participer aux play-offs (les clubs inscrits ont donc priorité sur ceux qui ne se sont pas inscrits), sans obligation de montée.

3. L'observateur convoque toutes les personnes dont il estime la présence nécessaire pour le traitement de la réclamation ou toute contestation.
4. La décision du conseil judiciaire provincial est, après délibération de l'affaire, portée à la connaissance des clubs et/ou parties intéressées lors de la séance.
5. Un appel éventuel devra être déposé dès la fin de la séance auprès du président de séance.
6. Le conseil d'appel aura lieu le jour suivant la séance du CJP à 19h00, en ses locaux habituels.

Le président convoquera toutes les personnes concernées.

Mission du procureur : en fonction du calendrier des play-off, le procureur mobilisera les équipes du CJP et du conseil d'appel afin d'être toujours disponible pour statuer en urgence.

A approuver par les clubs de P1 messieurs et P1 dames et par l'Assemblée Provinciale du 30 mai 2026.